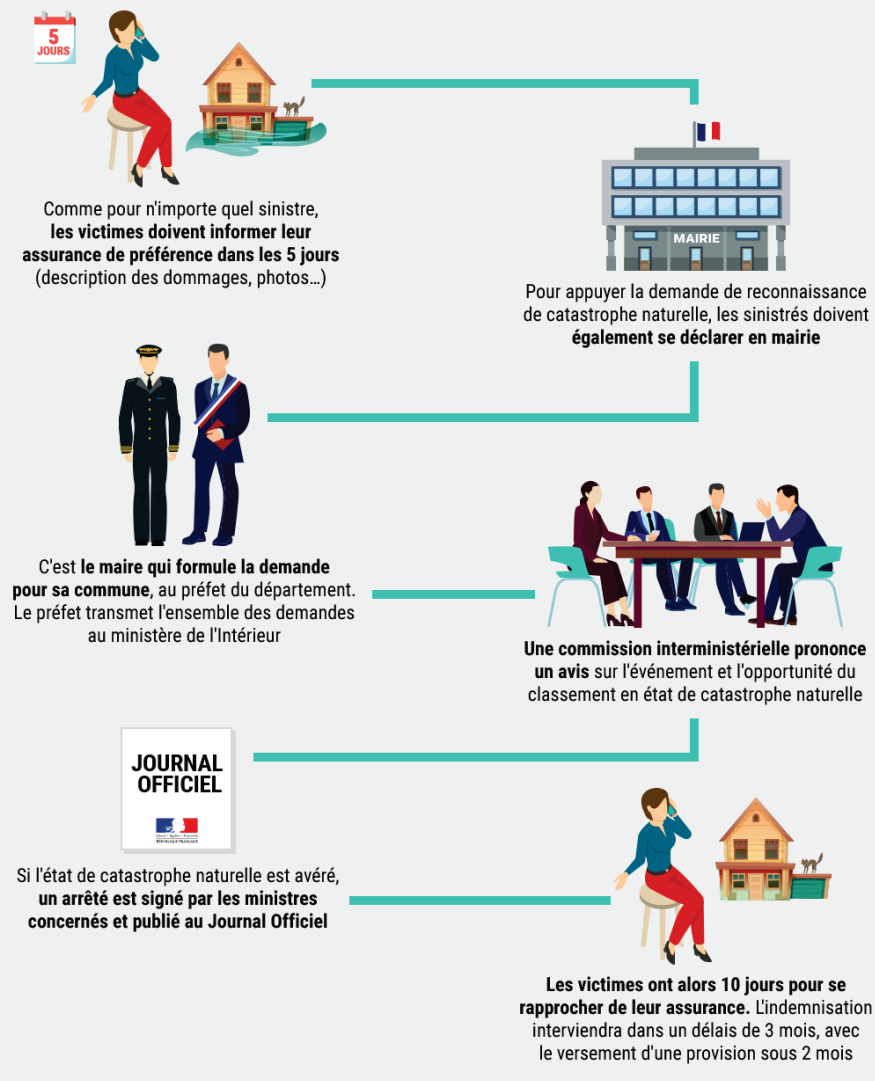


# L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## COMMENT ÇA MARCHE ?



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

## MAISONS FISSUREES APRES LA SECHERESSE

ce qu'il faut savoir...

Des fissures sur les murs, des façades lézardées, des crevasses, un crépi éclaté, des portes et fenêtres qui ne ferment plus... La sécheresse qui a frappé la France a fait souffrir de nombreuses maisons.

Le mouvement des sols argileux est en cause. Ils gonflent avec l'humidité en fin d'hiver et, à partir du printemps et en été, vont se rétracter sous l'effet d'une moindre pluviométrie et de l'augmentation de la chaleur.

A la clé pour les propriétaires, des problèmes d'étanchéité à l'air ou à l'eau, de perte de valeur des habitations, et des travaux souvent très chers.

## Que faire dès qu'une fissure est constatée ?

- Prévenir son assureur d'abord, puis déclarer le sinistre auprès de la mairie et se rapprocher de ses voisins : plus les sinistrés d'une commune sont nombreux à constituer un dossier pour déclarer l'apparition de fissures sur une habitation, plus la commune aura de chance de se voir attribuer l'état de catastrophe naturelle.
- Surveiller l'évolution des fissures, en les photographiant régulièrement, par exemple.

Après la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les propriétaires des logements concernés peuvent être indemnisés par leur assurance à ce titre. Lorsqu'un arrêté de catastrophe naturelle est diffusé au sein du Journal officiel, le sinistré dispose de dix jours après sa publication afin d'effectuer sa déclaration de sinistre auprès de son assureur.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est, hélas, qu'une première étape. Après déclaration à l'assurance, celle-ci va envoyer un expert pour estimer si les dégâts ont effectivement été causés par la sécheresse, ou pas. Pour parer à toute éventualité, rien n'empêche le propriétaire de contacter, de son côté, un bureau d'expertise immobilière et de demander un avis technique à un expert en fissures indépendant pour obtenir un rapport argumenté, afin de négocier auprès de l'assurance et de son expert mandaté.

L'association "Les oubliés de la canicule" appelle ses adhérents à exiger une étude de sols dite "G5" qui permet d'exiger une réparation durable sans se contenter de réparations superficielles. [www.lesoubliésdelacanicule.org](http://www.lesoubliésdelacanicule.org)